

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)
Leçon 9.6 – La doctrine des moyens de grâce

L'utilisation du mot « sacrement »

Aucun mot dans la Bible ne désigne à la fois le baptême et le repas du Seigneur. Lorsque nous examinons ce que la Bible dit au sujet du baptême et du repas du Seigneur, nous pouvons voir qu'il y a des choses qu'ils ont en commun. Le baptême et le repas du Seigneur ont été institués par Jésus-Christ lui-même. Le baptême a été institué pendant la période de quarante jours entre Pâques et la Pentecôte, lorsque Jésus a dit à ses disciples sur une montagne de Galilée : « **Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit** » (Matthieu 28:19-20). Jésus a institué le repas du Seigneur la veille de sa mort, le jour où nous appelons le jeudi saint. Il a dit à ses apôtres à ce moment-là : « **Faites ceci en mémoire de moi** » (Luc 22:19). « **Faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez. Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne** » (1 Corinthiens 11:25-26).

Une autre chose que le baptême et le repas du Seigneur ont en commun est que les deux sont « **pour la rémission des péchés** » (Matthieu 26:28; Actes 2:38). Cela en fait des moyens de grâce, tout comme l'Évangile en parole.

La troisième chose que le baptême et le repas du Seigneur ont en commun est que la parole de l'Évangile est combinée avec l'utilisation d'éléments terrestres spécifiés : de l'eau dans le cas du baptême, et du pain et du vin dans le repas du Seigneur. L'utilisation de l'eau est requise lors du baptême, comme nous l'apprend les paroles de l'eunuque éthiopien, qui a dit à l'évangéliste Philippe : « **Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ?** » (Actes 8:36). En ce qui concerne le repas du Seigneur, il est clair que Jésus a utilisé de « **pain** » (Matthieu 26:26) et le contenu d'une coupe contenant le « **fruit de la vigne** » (Matthieu 26:29). Nous savons que c'était du vin de raisin (plutôt que du jus de raisin), car certains parmi les chrétiens de Corinthe « **est ivre** » pendant leur célébration du repas du Seigneur (1 Corinthiens 11:21).

Il y a des différences entre le baptême et le repas du Seigneur. Le baptême était administré à des familles entières ; le repas du Seigneur est réservé à ceux qui sont capables de s'examiner. Le baptême est donné une fois ; le repas du Seigneur est souvent célébré. L'eau du baptême est appliquée à l'extérieur ; le pain et le vin du repas du Seigneur sont pris par le corps intérieurement en mangeant et en buvant. Jésus n'a pas désigné l'eau du baptême comme autre chose ; d'autre part, Jésus a déclaré que le pain du repas du Seigneur était son corps et le vin du repas du Seigneur son sang.

Nous utilisons le terme « sacrement » pour désigner le baptême et le repas du Seigneur. La Bible n'utilise pas le mot « sacrement ». Puisque « sacrement » ne se trouve pas dans la Bible, les chrétiens sont libres de le définir de différentes manières. La définition que nous utilisons généralement dans la Church of the Lutheran Confession comprend les trois points que le baptême et le repas du Seigneur ont en commun : un sacrement est une cérémonie instituée par le Christ qui transmet le pardon des péchés gagnés par le Christ au moyen de la parole évangélique combiné avec l'utilisation d'éléments terrestres.

Si nous utilisons cette définition d'un sacrement, il n'y a que deux sacrements : le baptême et le repas du Seigneur. Mais les luthériens n'ont pas toujours défini le mot « sacrement » de cette manière. Certaines de nos confessions luthériennes parlent de la confession et de l'absolution comme sacrement, parce que Jésus a institué le ministère des clés (Jean 20:22-23) et le ministère des clés

transmet le pardon des péchés. Dans ce cas, la définition du sacrement n'inclut pas l'utilisation d'éléments terrestres. Une telle définition du sacrement est légitime, car Dieu ne nous a pas donné de définition que nous devrions utiliser.

Le terme « sacrement » a été défini de différentes manières dans l'histoire de l'Église. Au cours d'une longue période, l'Église catholique romaine a progressivement développé le concept des sept sacrements. Ils comprennent cinq autres cérémonies avec le baptême et le repas du Seigneur. Ces autres « sacrements » sont la confirmation, la pénitence, l'onction, l'ordination et le mariage. Le problème avec l'enseignement catholique romain n'est pas qu'ils définissent le mot « sacrement » différemment, mais qu'ils insistent sur le fait que leur définition est la seule correcte, et qu'ils placent les cérémonies faites par l'Église, comme la confirmation, dans la même catégorie que les cérémonies que le Christ a instituées. Il est également incorrect de mettre le mariage au même niveau que le baptême et le repas du Seigneur, car le don que Dieu nous fait par le mariage n'est pas le pardon des péchés.

L'Église catholique romaine condamne officiellement tous ceux qui n'enseignent pas ce qu'ils font. Le Concile de Trente a déclaré : « Si quelqu'un dit que les sacrements de la Loi nouvelle n'ont pas été tous institués par Jésus Christ notre Seigneur ou bien qu'il y en a plus ou moins que sept, à savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage, ou encore que l'un de ces sept n'est pas vraiment et proprement un sacrement : qu'il soit anathème » (*Concile de Trente, 7^e session, Canon 1*). Mais notre Seigneur nous a libérés de tels règlements créés par l'homme. L'apôtre Paul a écrit : « **C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude** » (Galates 5:1).

Il existe d'autres coutumes et cérémonies décrites dans le Nouveau Testament, mais elles ne sont ni prescrites ni commandées par notre Seigneur. Par exemple, nous entendons parler de l'imposition des mains (Actes 9:17), du saint baiser (Romains 16:16) et de l'agape (la fête d'amour) (Jude 12). L'imposition des mains est encore pratiquée dans certaines de nos congrégations en lien avec l'installation des pasteurs et la confirmation des catéchumènes. Le saint baiser et la fête de l'amour ne font plus partie de notre tradition. De telles coutumes ne doivent pas être mises au même niveau que le baptême et le repas du Seigneur, car le baptême et le repas du Seigneur ont été commandés par Dieu comme des cérémonies évangéliques transmettant le pardon des péchés.

Le vrai moyen de grâce est donc l'Évangile – la Bonne Nouvelle de Jésus – en parole et en sacrement. Par le terme « sacrement », nous entendons le baptême et le repas du Seigneur. Dans les prochains chapitres de ce cours, nous discuterons plus en détail du baptême et du repas du Seigneur.

Puisque Dieu nous a donné l'Évangile en parole et en sacrement comme moyen de grâce, nous devrions chérir l'Évangile du Christ comme l'une des plus merveilleuses bénédictions que notre Dieu nous ait données. C'est par les moyens de la grâce que nous pouvons avoir confiance en Jésus-Christ comme notre Sauveur du péché et atteindre le salut et la vie éternelle.

Questions

1. Quels sont les trois points communs du baptême et du repas du Seigneur ?
2. Qu'est-ce qui fait du baptême et du repas du Seigneur des moyens de grâce ?
3. Prouvez que l'eau doit être utilisée lors du baptême.
4. Prouvez que le pain et le vin de raisin doivent être utilisés dans le repas du Seigneur.
5. Pourquoi sommes-nous libres de définir le terme « sacrement » de plus d'une manière ?
6. Quel est l'enseignement catholique officiel concernant les sacrements ?
7. Quelle définition de « sacrement » utilisons-nous habituellement dans notre enseignement ?
8. Pourquoi devons-nous être en désaccord avec la définition catholique romaine de sacrement ?
9. Pourquoi ne disons-nous pas que l'imposition des mains, le saint baiser et la fête d'amour sont des sacrements comme le baptême et le repas du Seigneur ?